



BULLETIN D'INFORMATION

Novembre 2018

Parlons FORMATION : Résultats du baromètre du stress CFE-CGC



Dans le baromètre du stress CFE-CGC, 57 % des salarié.e.s sondé.e.s jugent l'accès à la formation plutôt pas ou pas du tout aisé. Un vrai besoin précisé dans les réponses aux questions ouvertes.

Voici les quelques points à retenir :

Le manque de formation est une réelle pénalité : pour nos collègues seuls ceux qui sont à jour de connaissance sont bien staffés. Une forme de « discrimination » insidieuse s'installe dès que les connaissances ne sont pas ou plus au rendez- vous. Le taux d'intercontrat correspond de façon aggravante au déficit de formation subi au quotidien. L'âge aussi.

Le système par e-Learning n'est pas satisfaisant et insuffisant : Quelques verbatims : "ne parlant pas anglais, je ne peux pas suivre les formations professionnelles", "pas de formation diplômantes et des e-learning imposés"...

La CFE-CGC considère que la formation des salarié.e.s est essentielle pour contrer toute forme d'obsolescence des compétences.

Les formations « tout numériques »

ne suffisent pas à garantir la capacité d'emploi permettant un parcours professionnel serein, un changement de classification et une progression dans la rémunération.

Trop souvent la progression professionnelle ascendante et transversale ne fonctionnent pas du fait d'un manque voire absence de formation (les murs et plafonds de verre persistent de façon troublante dans les entreprises de l'UES et notamment pour les publics féminins dont les rémunérations sont parfois inférieures).

Saisissez-vous du « moment » dédié à votre EDP pour discuter de vos aspirations, de vos envies de progression, de vos souhaits de formation, de mutation, avec votre n+1. Vous serez peut-être entendu.e.s. Un accord GPEC existe. En cas de besoin, contactez-nous.



Compte Personnel de Formation

Le compte personnel de formation (CPF), alimenté en heures, est utilisable par tout.e salarié.e, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante.

La CFE-CGC vous encourage à bénéficier de votre CPF à des conditions encore avantageuses et regrette que la Direction n'en fasse pas la promotion.

NOTRE CONSEIL : Profitez de votre CPF avant qu'il ne soit trop tard ! Chaque salarié.e possède, souvent sans le savoir, sur son compte **2 000 €** en moyenne, qui peuvent être utilisés pour se former, étudier, se reconverter... Le CPF va perdre 70% de sa valeur au 31 décembre 2018, donc utilisez-le tant qu'il en est encore temps ! Faites une formation, un bilan de compétences, une VAE.. Allez y faire un tour !

www.moncompteactivite.gouv.fr



BULLETIN D'INFORMATION

Novembre 2018

Parlons FLEX-OFFICE, OPEN-SPACE... jusqu'où ira la contorsion ?



Parmi les évolutions majeures des conditions de travail, viennent en premier lieu, le Flex-Office (toujours plus adaptable voire multi-tâches) et l'open-space. La réalité est que ces aménagements répondent surtout à la seule vision économique de l'entreprise.

Voici un florilège révélateur des très nombreux verbatims qui ont, au fil des questions du baromètre du stress, abordé ces thématiques.

Le travail d'équipe, c'est bien... **mais la systématisation des open-spaces nuit à la qualité du travail et du bien-être des salariés.** **Ce qu'ils disent ?** "Open-space bruyant, difficultés de concentration, ras-le-bol", "le bruit ambiant en open-space et aussi, fait nouveau, de moins en moins supporté : « nous sommes 6 par bureau sans aucune possibilité de s'isoler"... "je suis dans un open-space avec 10 personnes qui ne sont pas de mon entreprise ni de mon équipe"... Je travaille « casqué » ou avec des boules Quiès...L'open-Space est une « fausse bonne idée » de cohésion... Il ne s'agirait que très rarement d'espaces collaboratifs...

Et parmi les **verbatim qui évoquent cette adaptabilité requise en permanence** : "changement de sujets constant... travail à rendre pour hier... **désorganisation...**

fractionnement de mon travail... diversité et quantité des projets clients à traiter."

La CFE-CGC de CAPGEMINI s'inquiète de ces conditions de travail de plus en plus « imposées » aux collègues et notamment dans le cadre des regroupements de site.

Nos équipes sur le terrain sont régulièrement interpellées sur cette question.

Le recours au télétravail est l'une des solutions mais ne peut être seule. Là aussi, sachez qu'en cas de refus, une commission de conciliation dite « de recours » existe.

Pour plus d'informations, contactez-nous !

Je m'engage, j'adhère à la CFE-CGC UES CAPGEMINI

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

Mail :

DES QUESTIONS ? NOUS SOMMES LA POUR Y REPONDRE

Abla Mokhtari : 06.18.78.55.97

Section Syndicale CFE-CGC UES CAPGEMINI

ues-capgemini@fiec-cfecg.org - <http://capgemini.fiec-cfecg.org>

9 cité Trévisse -75009 PARIS